



LES  
**A** NNEAUX  
DE LA **MÉMOIRE**

**2019**

**Revue de Presse**

## Une grande soirée de charité pour Haïti

Dîner gastronomique à 170 € avec des chefs, vente d'œuvres d'art, tout le monde mettra la main à la poche, jeudi 14 mars.



L'ancien domaine colonial Dion est situé à 1 200 m d'altitude, près de la ville de Cabaret, à Haïti. Les Anneaux de la mémoire comptent en faire un lieu de souvenir et d'avenir.

CRÉDIT PHOTO : LES ANNEAUX DE LA MÉMOIRE

Évoquer l'histoire de la traite et de l'esclavage haïtiens, sur l'île qui fut le théâtre des premières luttes pour son abolition, n'est pas simple. Le faire en dressant un musée à ciel ouvert, dans une zone qui ressemble à « un bidonville à la campagne », est un vrai défi. L'association des Anneaux de la mémoire, avec ses vingt-cinq ans d'engagement culturel au plus près des populations locales, a décidé de le relever.

Le projet se dessine à partir de la découverte, en 2012, des ruines parfaitement conservées d'une ancienne habitation coloniale. L'idée est de remettre en valeur le site archéologique et le transformer en centre de mémoire collective.

### Une collecte de dons à l'américaine

En parallèle, l'association se donne l'objectif de réhabiliter les terrains désertiques entourant les vestiges, qui étaient autrefois des plantations de café. L'occasion de créer des cultures équitables, biologiques et relancer la microéconomie locale.

Une fois l'enjeu identifié, comment

le concrétiser ? « Par une grande soirée de charité à l'américaine, en bord de Loire, explique Barbara Chiron, chargée de projets de l'association. Les dons collectés permettront de reconstruire des citernes pour l'eau potable et de terminer la reforestation des terrains. »

Un dîner gastronomique, assuré par deux grands chefs nantais, Vincent Guerlais et Jean-Yves Guého, suivra la vente aux enchères d'œuvres d'art. Peintures, sculptures en bronze... Au total, « vingt-trois artistes de la région, dont Gérard Voisin et Éric Cabanas, ont accepté de participer », précise Lydia Natiez, directrice de la galerie d'art nantaise Montesquieu.

Martina MANNINI.

**Jeudi 14 mars**, à partir de 19 h, aux Salons du Nantilus, sur l'île de Nantes, Prix de la place : 170 €. Coût après déduction de l'impôt sur le revenu : 58 €. Réservations au 02 40 69 68 52 ou via le site [www.anneauxdelamemoire.org](http://www.anneauxdelamemoire.org)



## Nantes / grande métropole

**SOLIDARITÉ.** Les « Anneaux de la mémoire » cherchent des fonds pour Haïti

# Un dîner d'exception pour Haïti

Une soirée gastronomique signée Guého et Guerlais et une vente aux enchères d'objets d'arts pour Haïti.

L'association nantaise « Les anneaux de la Mémoire » convie les Nantais à une soirée généreuse, conviviale et gastronomique. Les bénéfices de ce dîner seront dédiés à un projet ambitieux que l'association mène avec ses partenaires à Haïti. Barbara Chiron, coordinatrice projets, raconte que l'association « travaille depuis 2012-2013 sur ce projet de rénovation du site et du développement local de ce lieu à Haïti. Ces restes d'installation caféière sont remarquables et on voudrait y recréer une économie locale à travers un reboisement et la culture du café équitable et bio avec la population locale ».

### Deux chefs nantais de renom et des artistes ont joué le jeu pour Haïti

C'est pourquoi, explique Yvon Chotard (trésorier), « nous organisons une soirée exceptionnelle pour une levée de fonds afin de valoriser l'héritage et la mémoire avec nos partenaires haïtiens ». Deux chefs de renom, le cui-



À Haïti, le site de l'ex-installation caféière. Photo Les Anneaux de la Mémoire

sinier Jean-Yves Guého (Atlantide 1874) et le chocolatier Vincent Guerlais, se sont mobilisés tout de suite. Ils proposeront un repas extraordinaire à 170 €... mais en fait 58 € (coût après déduction d'impôts de 66 %, art.200 CGI).

Les artistes Izabeau et Hélène Jousse, Claude Franche-teau, Sophie Martin, Fran-

cine et Jean-Louis Toutlemonde, Carole Filkani, Gérard Voisin, Éric Cabanas, Capton, Martin Croust et Inès Castilla proposeront également des œuvres lors d'une vente aux enchères organisée en fin de repas, en partenariat avec la galerie Montesquieu par M<sup>e</sup> Veyrac. Cette vente aux enchères est accessible hors réservation

au dîner gastronomique. La soirée sera placée sous les parrainages de Jean-Marc Ayrault, président de la mission pour la mémoire de l'esclavage, et de Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de la Métropole.

**Philippe Corbou**

Jeudi 14 mars à 19 h dans les salons du Nantilus, parc des chantiers.

## L'initiative

### Un dîner de gala pour la mémoire de l'esclavage



*Le chef de l'Atlantide, Jean-Yves Guého, et le pâtissier nantais Vincent Guerlais, cuisineront pour le dîner du 14 mars, en faveur des Anneaux de la mémoire.*

CRÉDIT PHOTO : OUEST FRANCE

Il y a longtemps que Nantes regarde son passé en face, sur la question de l'esclavage. Mais l'association Les anneaux de la mémoire mène aussi ce travail de mémoire à l'international. Exemple, avec un projet en Haïti. Il s'agit de reconstruire une habitation coloniale, aujourd'hui en ruines, ainsi que les cachots où vivaient une trentaine de familles d'esclaves. Autour, l'ambition est de faire renaître la plantation de café. « C'est à la fois un projet de mémoire et de développement économique de la région, souligne Yvon Chotard, trésorier. Ce n'est pas du court terme. On veut y faire un lieu de tourisme culturel. » Il

faut un million d'euros pour démarrer le projet, sachant que des subventions ont été décrochées localement par l'association partenaire ATH. D'où l'idée d'un dîner de soutien, ce jeudi 14 mars. Derrière les fourneaux : le chef de l'Atlantide Jean-Yves Guého et le pâtissier nantais Vincent Guerlais. Il sera suivi d'une vente aux enchères avec des œuvres d'artistes nantais.

**Jeudi 14 mars**, à partir de 19 h, soirée pour Haïti, aux Salons du Nantilus, à Nantes. Tarif du dîner : 170 €, déductibles à 66 %. 02 40 69 68 52. [www.anneauxdelamemoire.org](http://www.anneauxdelamemoire.org)



# Un monument, deux hommes

Avec l'exposition « Un monument de mémoire. Bonchamps par David d'Angers », le Musée d'art et d'histoire met le projecteur sur deux hommes liés à tout jamais par une sculpture.

Alexandre BLAISE  
alexandre.blaise@courrier-ouest.com

### LE SCULPTEUR ANGEVIN ET LE GÉNÉRAL VENDÉEN

C'est une sculpture d'un marbre blanc venu d'Italie, et de marbre noir extrait en France. Une sculpture posée dans l'abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil, et bien connue sous le nom de « Pardon de Bonchamps ». Elle est signée Pierre-Jean David, dit David d'Angers, l'artiste angevin, et est le fruit d'un travail de sept ans (1818-1825). À Cholet, un surmoulage de l'œuvre trône au Musée d'art et d'histoire. Comme un symbole, c'est cette sculpture qui est au cœur de l'exposition lancée aujourd'hui\* et jusqu'au 3 novembre, dans ce même musée : « Un monument de mémoire. Bonchamps par David d'Angers ».

L'exposition met en lumière les deux hommes. D'un côté, Charles Melchior Artus de Bonchamps, général de l'armée catholique et royale pendant la guerre de Vendée, durant laquelle il a perdu la vie. De l'autre, David d'Angers. Deux hommes liés à tout jamais depuis que l'artiste a réalisé le « Pardon de Bonchamps ». Un hommage au fameux geste du général. Le 18 octobre 1793, il a ordonné la libération de 5 000 prisonniers républicains à Saint-Florent-le-Vieil. Il est mort le jour même, blessé la veille lors de la décisive bataille de Cholet.

### LEGENDE ET HOMMAGE

L'organisation de cette exposition au Musée d'art et d'histoire, après Saint-Florent-le-Vieil et Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique), n'est pas seulement symbolique. L'établissement est lié depuis le début au projet, mené par l'association nantaise les Anneaux de la mémoire. Coordinatrice projets pour celle-ci, Barbara Chiron explique l'intérêt pour Bonchamps et David d'Angers, né fin 2015 : « Ce qui a été le déclencheur, c'est cette histoire, devenue légende, du sculpteur qui a rendu hommage



Cholet, hier. Devant le surmoulage du « Pardon de Bonchamps », Éric Morin, conservateur du Musée d'art et d'histoire de Cholet, et Barbara Chiron, coordinatrice projets de l'association les Anneaux de la mémoire. Photo CO - Alexandre BLAISE

à l'homme qui a libéré son père prisonnier. Une légende ? Éric Morin, conservateur du musée, se pose encore la question : « Mais ce qui est sûr, c'est que les commanditaires de cette œuvre (des aristocrates de l'Ouest, emmenés par le comte de Bouillé, marié à Zoé, fille du général Bonchamps) n'employaient pas le mot de réconciliation (entre républicains et royalistes) mais d'hommage au geste de Bonchamps. »

Et David d'Angers, dans tout ça ? « C'est un jeune artiste (il a alors 30 ans). Il vient proposer ses services, répond Barbara Chiron. Le « Pardon de Bonchamps » est son chef-d'œuvre. » Un chef-d'œuvre qui traverse les décennies. « Il a fait couler beaucoup d'encre, de Stendhal à Ara-

gon, jusqu'à aujourd'hui. »

### L'ART D'ABORD, L'HISTOIRE ENSUITE

Le volet artistique est la porte d'entrée de l'exposition. On y retrouve les dessins préparatoires de David d'Angers, habituellement conservé au Musée des beaux-arts d'Angers et aux archives départementales. Pour l'anecdote, un dessin n'a pas pu être exposé : il se trouve au célèbre Metropolitan museum of art de New York. En raison de la fragilité de ces dessins, la lumière se fait plus douce dans la pièce, et une rotation est prévue dans trois mois. Des documents d'archives, comme la liste des commanditaires, sont aussi de la partie. Le volet historique est celui qui

occupe le plus de place. Autour de panneaux retraçant les vies de Bonchamps et David d'Angers, ce sont deux siècles qui sont racontés. Des guerres de Vendée à l'inauguration de la Galerie David d'Angers, en 1984, par le président François Mitterrand. L'occasion d'attirer passionnés et curieux. « Les guerres de Vendée, c'est quelque chose de bizarre, glisse Éric Morin. Tout le monde en parle mais on ne sait pas trop ce que c'est. C'est vraiment une partie de la Révolution française. C'est important pour comprendre la société dans laquelle nous vivons. »

\*Le vernissage a lieu à 17 heures.

## Six mois de colloques, conférences, visites...

### Des visites guidées

Samedi 27 avril à 15 h. Samedi 18 mai à 19 h 30, 21 h et 22 h 30. Samedi 25 mai à 15 h. Samedi 22 juin à 15 h. Mercredi 17 juillet à 15 h. Mercredi 21 août à 15 h. Samedi 21 et dimanche 22 septembre à 11 h, 14 h 30 et 16 h 30. Samedi 28 septembre à 15 h. Samedi 19 octobre à 15 h. Dimanche 3 novembre à 15 h.

### Des conférences

« Souvenirs de la guerre de Vendée : entre réconciliation et confrontation », par Jean-Clément Martin, professeur émérite de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, jeudi 23 mai à 18 h 30.

« Le monument de Bonchamps par David d'Angers : nouvelles perspectives », Véronique Boidard, documentaliste aux Musées d'Angers, jeudi 6 juin à 18 h 30.

Une conférence d'Anne Roland-Boulestreau, maître de conférences à l'Université catholique de l'Ouest devrait aussi avoir lieu en novembre.



Sous les yeux de David d'Angers, la première visite guidée de l'exposition a lieu demain, à 15 heures. Photo CO - Alexandre BLAISE

### Deux jours de colloque

Le domaine universitaire de Cholet va accueillir deux jours de colloque « Mémoires de guerres civiles »,

mardi 11 et mercredi 12 juin. Parmi les thèmes abordés, les guerres de Vendée, la guerre de Guadeloupe, la transmission de la mé-

moire vendéenne, les conflits en Nouvelle-Calédonie...

Réservations auprès des Anneaux de la mémoire : 02 40 69 68 52 ou sur [www.anneauxdelamemoire.org](http://www.anneauxdelamemoire.org).

### Un beau livre

Coédité Geste Éditions et l'association Les anneaux de la mémoire, le beau livre « Après la guerre : Bonchamps par David d'Angers » devrait être publié fin mai début juin.

### Mais aussi...

Un « muséo chrono » est prévu le 28 juin, à 19 heures et 20 h 30. Quésaco ? « En immersion totale et sans caméra, les participants résolvent les énigmes et mystères en galerie d'histoire », dit-on au musée.

Plusieurs « chat seau treize or » (chasses aux trésors) sont organisées les mercredis 24 et 31 juillet, 7, 14 et 28 août, de 10 à 12 h et de 14 à 18 h. Enfin, un spectacle déambulatoire a des chances de voir le jour en octobre.



## Guerres de Vendée et réconciliation, au musée

Le musée d'Art et d'histoire de Cholet ouvre une nouvelle exposition dédiée à la réconciliation après l'insurrection vendéenne, en confrontant le général Bonchamps et le sculpteur David d'Angers.

### L'événement

Les curieux et amoureux de l'Histoire devraient se régaler avec la nouvelle exposition temporaire proposée par le musée d'art et d'histoire de Cholet et l'association les Anneaux de la mémoire. Une plongée dans les guerres de Vendée, sous un regard scientifique, iconographique et artistique. Le point de départ : le tombeau de Bonchamps, sculpté par David d'Angers, qui acte la réconciliation après la guerre civile de 1793.

### La Terreur

1793. Face à un mécontentement général dans les campagnes, nourri depuis plusieurs années, les Vendéens, s'insurgent contre « la levée » d'hommes pour renforcer les rangs de l'armée républicaine, ordonnée par la Convention. Débute alors la Terreur. La guerre civile éclate après des années de frustration. Le général Charles Arthus de Bonchamps commande les armées vendéennes. 5 000 Républicains sont faits prisonniers à Saint-Florent-le-Vieil. Parmi les soldats, se trouverait le père du jeune Pierre-Jean David d'Angers.

Blessé à Cholet, le général Bonchamps est ramené à Varades. Sur son lit de mort, le général décide de gracier l'ensemble des prisonniers juste avant de mourir.

### La Restauration

Laborieuse, la Restauration marque essentiellement la fin de l'Empire et la chute de Bonaparte. Louis XVIII mène une politique de réconciliation. De nombreux monuments funéraires sont érigés. C'est à ce titre que la souscription débute en 1818 pour honorer le général Bonchamps. La réalisation du monument funéraire est confiée au jeune sculpteur David d'Angers.

Le sculpteur va présenter de nombreux dessins au comité de souscripteurs. Trophée de guerre, Bonchamps debout, Bonchamps courbé, mais surtout Bonchamps allongé. « Les originaux nous ont été prêtés par le musée d'Angers et les archives départementales, précise le conservateur de Cholet, Eric Morin. Ils sont très fragiles, nous allons donc les présenter au public par roulement. »



Eric Morin, conservateur du musée de Cholet, Barbara Chiron, coordinatrice de l'exposition, et Roger Massé, adjoint en charge de la culture.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Ce sera finalement un Bonchamps allongé qui sera retenu, « blessé au flanc, la main tendue en signe de pardon ».

« C'est une position à l'Antique et d'inspiration romantique, précise Roger Massé, élu en charge de la culture et passionné de la Grèce antique. Il porte une toge, le torse est nu. C'est assez déroutant : on n'a pas voulu montrer un soldat, un général, mais un homme. »

### Abbatiale de Saint-Florent

Le Pardon de Bonchamps a été installé en l'abbatiale de Saint-Florent. « Il aurait dû se trouver sur le parvis

de l'église, mais politiquement, il était compliqué de savoir s'il devait être dirigé vers la Vendée ou vers le nord de la Loire. Il a donc été plus simple de le placer derrière l'autel. »

Au moment de la rénovation de l'abbatiale, le tombeau a trouvé sa place dans un transept.

C'est en découvrant l'exposition de l'association les Anneaux de la mémoire à Saint-Florent-le-Vieil en 2017, que Roger Massé est convaincu de l'intérêt de montrer ce travail au musée de Cholet, riche d'une grande

collection sur les guerres de Vendée. Un travail de fourmi coordonné par Barbara Chiron aidée d'Eric Morin au comité scientifique.

### Devoir de mémoire

L'exposition itinérante exploite le contexte historique d'un monument du XIX<sup>e</sup>. « Notre but, rapporte la coordinatrice, était de comprendre la question de la construction d'une mémoire collective à partir d'une guerre civile, d'un moment sanglant. » Eric Morin rajoute : « Toute cette période « contre-révolutionnaire » reste très occulte aux yeux du public. Là est notre devoir de mémoire. Avec le

Dans les dédales du musée, cette phrase de Stendhal de 1828, trois ans après la pose de la sculpture : « Rien de plus simple, de plus vrai et par conséquent rien de plus touchant que cette statue plus grande que nature. »

L'exposition temporaire met en exergue une légende fantasmée d'un David d'Angers qui ne se revendique Républicain qu'en 1830. « Rien aujourd'hui ne permet d'affirmer que le père du sculpteur était réellement prisonnier à Saint-Florent, précise Barbara Chiron. Dans ses mémoires, un peu avant la fin de sa vie, David d'Angers dit qu'il était pré-

sent pendant les batailles alors qu'il n'avait que 5 ans. » Aucun document ne permet réellement de l'attester.

Sophie DELAFONTAINE.

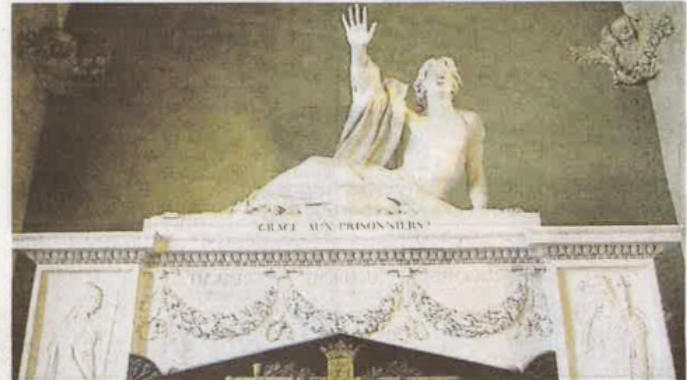
Jusqu'au 3 novembre, au musée d'Art et d'histoire de Cholet, 27, avenue de l'Abreuvoir. Tél. 02 72 77 23 22. 4 €. Gratuit les samedis du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai. Des conférences, visites guidées – dont ce samedi – et un colloque sont proposés en marge de l'exposition.

Le public pourra donc se réapproprier l'Histoire de cette période sombre, mal connue et souvent mal interprétée. « Tout est question de politique », rappelle l'élu. « Oui, répond le conservateur du musée. N'oublions pas qu'au départ, il s'agissait d'un monument funéraire. Il est devenu symbole de la réconciliation. »



Un des croquis, proche de la sculpture finale de David d'Angers, reproduite sur un voilage au cœur de l'exposition.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE



À l'église de Saint-Florent-le-Vieil, le tombeau de Bonchamps.

CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE



## Cholet. Comprendre la réconciliation et les guerres de Vendée au musée

Le musée d'art et d'histoire de Cholet ouvre une nouvelle exposition dédiée à la réconciliation après l'insurrection vendéenne, en confrontant le général Bonchamps et le sculpteur David d'Angers. Le musée s'appuie sur le travail des Anneaux de la mémoire.



Les curieux et amoureux de l'Histoire devraient se régaler avec [la nouvelle exposition temporaire](#) proposée par le musée d'art et d'histoire de [Cholet](#) et l'association les [Anneaux de la mémoire](#). Une plongée dans les guerres de Vendée, sous un regard scientifique, iconographique et artistique. Le point de départ : le tombeau de Bonchamps, sculpté par David d'Angers, qui acte la réconciliation après la guerre civile de 1793.

1793. Face à un mécontentement général dans les campagnes, nourri depuis plusieurs années, les Vendéens, s'insurgent contre « la levée » d'hommes pour renforcer les rangs de l'armée républicaine, ordonnée par la Convention. Débute alors la Terreur. La guerre civile éclate après des années de frustration. Le général Charles Arthus de Bonchamps commande les armées vendéennes. 5 000 Républicains sont faits prisonniers à Saint-Florent-le-Vieil. Parmi les soldats, se trouverait le père du jeune Pierre-Jean David d'Angers.

Blessé à Cholet, le général Bonchamps est ramené à Varades. Sur son lit de mort, le général décide de gracier l'ensemble des prisonniers juste avant de mourir.

### La Restauration

Laborieuse, la Restauration marque essentiellement la fin de l'Empire et la chute de Bonaparte. Louis XVIII mène une politique de réconciliation. De nombreux monuments funéraires sont érigés. C'est à ce titre que la souscription débute en 1818 pour honorer le général Bonchamps. La réalisation du monument funéraire est confiée au jeune sculpteur David d'Angers.

« C'est une position à l'Antique et d'inspiration romantique, précise Roger Massé, élu en charge de la culture et passionné de la Grèce antique. Il porte une toge, le torse est nu. C'est assez déroutant : on n'a pas voulu montrer un soldat, un général, mais un homme. »

Le *Pardon de Bonchamps* a été installé en l'abbatiale de Saint-Florent. « Il aurait dû se trouver sur le parvis de l'église, mais politiquement, il était compliqué de savoir s'il devait être dirigé vers la Vendée ou vers le nord de la Loire. Il a donc été plus simple de le placer derrière l'autel. » Au moment de la rénovation de l'abbatiale, le tombeau a trouvé sa place dans un transept.

### Devoir de mémoire

C'est en découvrant [l'exposition de l'association les Anneaux de la mémoire à Saint-Florent-le-Vieil en 2017](#), que Roger Massé est convaincu de l'intérêt de montrer ce travail au musée de Cholet, riche d'une grande collection sur les guerres de Vendée. Un travail de fourmi coordonné par Barbara Chiron aidée d'Eric Morin au comité scientifique.

## Cholet. Un colloque autour des mémoires des guerres civiles

Dix-huit spécialistes interviendront sur le campus universitaire, mardi 11 et mercredi 12 juin. Il est porté par l'association Les Anneaux de la mémoire et s'inscrit dans le cadre de l'exposition « un monument de mémoire. Bonchamps par David d'Angers », visible au Musée d'Art et d'Histoire.



L'association Les Anneaux de la mémoire coordonnent un colloque Mémoires des guerres civiles. | DR

Il entre dans le cadre du programme de valorisation des patrimoines, Loire des lumières, porté par l'association Les Anneaux de la mémoire. Un colloque pluridisciplinaire traitera des mémoires des guerres civiles et de la construction des mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, les mardi 11 et mercredi 12 juin, sur le campus universitaire de Cholet. « Il s'inscrit dans une démarche de compréhension du passé afin d'offrir un éclairage nouveau et différent » sur des questions relatives à « la transmission, la construction, les identités ».

Dix-huit spécialistes venant de la région et d'ailleurs interviendront durant ces deux journées autour de quatre grandes thématiques. Ce colloque est lié à l'exposition Un monument de mémoire.



Mercredi 5 juin 2019

# CHOLET

## « C'est le voisin qui tue son voisin »

Maître de conférences et spécialiste de la guerre de Vendée, Anne Rolland-Boulestreau sera au cœur du colloque « Mémoires et guerres civiles », organisé à Cholet les 11 et 12 juin.

### ENTRETIEN

Recueilli par Alexandre BLAISE  
alexandre.blaise@courrier-ouest.com

**Qu'entend-on par guerre civile, une notion au cœur du colloque\* qui se tiendra la semaine prochaine ?**

Anne Rolland-Boulestreau : « C'est d'abord une guerre de proximité. Ça veut dire quoi ? Le voisin qui tue le voisin. La deuxième chose, c'est que la guerre civile suppose deux avènements de la société pensée différemment et même de façon antinomique. Vous avez des groupes qui ne se retrouvent pas dans l'avenir tracé par l'autre. Les guerres de religion du XVI<sup>e</sup>, par exemple, c'est ça : les catholiques ne supportent pas l'idée que les protestants coexistent dans une France dirigée par le roi. La guerre civile a une troisième dimension : l'absence de compromis. Quand les hommes en sont arrivés à ne plus vouloir faire un pas de côté, alors là, ça devient dangereux. C'est explosif. Enfin, c'est une guerre d'anéantissement. Comme il n'y a plus de compromis, d'avenir commun, c'est la guerre à mort. C'est ce que j'ai montré dans la guerre de Vendée, les Colonnnes infernales sont un paroxysme de violence. C'est ma définition, mon outil pour comprendre ces guerres. »

**Le risque n'est-il pas que l'on retienne l'histoire vue par ceux qui ont remporté ces guerres ?**

« Oui. C'est la question du témoignage. Philippe Joutard sera présent au colloque. C'est vraiment le spécialiste de tout ce qui est mémoires orales : quelle est la place du témoin et de la source orale ? Comment l'historien a mobilisé des outils suffisamment précis pour approcher une définition la plus complète et complexe qui soit ? L'historien n'est là pour tracer la vérité mais se poser des questions, montrer à quel point les sources sont riches. S'il est dans un a priori idéologique, ce n'est plus de l'histoire. »

**Le point commun des conférenciers, n'est-ce pas une certaine difficulté pour retrouver ces sources, en raison de la violence de ces guerres ?**

« Tout à fait. Ça touche à la mémoire douloureuse, une telle souffrance... Il y a aussi l'idée sous-jacente que la société n'a pas reconnu. Et que les historiens sont responsables de ça. C'est beaucoup plus compliqué. Ça nécessite plus de pédagogie. C'est aussi pour ça que je fais autant de conférences : ça m'intéresse de rencontrer le public, de mesurer la souffrance de ce public vendéen qui a l'impression que, depuis 200 ans,



Angers, Université catholique de l'Ouest, hier. Anne Rolland Boulestreau sera aux commandes le 12 juin, sur le thème « Mémoires révolutionnaires et contre-révolutionnaires en France ».

Photo CD - Laurent COMBET

on n'a jamais reconnu la guerre civile. C'est assez émouvant. Je montre à quel point on pense connaître cette guerre de Vendée. Mais il y a des pans entiers qu'on ne connaît pas. »

**La guerre de Vendée, justement, est très présente, encore aujourd'hui. Comment l'expliquer ?**

« Face à la violence de ces événements, les Vendéens se sont reconstruits, ont fait de l'entre-soi. Un exemple, très simple : Napoléon s'engage à aider à la reconstruction des fermes vendéennes détruites pendant la guerre de Vendée, à hauteur d'un quart. Quasiment aucun fermier vendéen n'a demandé cet argent de l'État français. C'est pour vous dire. On le voit dans les mariages, le fonctionnement d'une paroisse. Cette première génération de survivants transmet cette idée qu'on compte sur soi, sur son réseau de proximité. Près de 230 ans après, c'est ce qui joue dans les entreprises, dans les associations. »

**Deux siècles plus tard, les deux parties sont-elles réconciliées ?**

« Il y a encore beaucoup de douleur. On parle de génocide vendéen. Certains Vendéens demandent à l'État

une reconnaissance. Mais la plupart des associations ont surmonté ça pour mieux se saisir de ce patrimoine et le comprendre. Réconciliation ? Elle s'est faite par petit pas au XIX<sup>e</sup> siècle. On n'en est plus à deux parties face-à-face, en lutte à mort. Il n'empêche : il y a cette vigilance mémorielle, assez intéressante pour l'historien. »

**Aujourd'hui, est-on à l'abri d'une nouvelle guerre civile, et pas seulement en France ?**

« Malheureusement, je pense que l'épisode des Balkans nous a montré notre fragilité et celle de l'Europe. Alors, non, bien sûr. Il y a des condi-

tions. Beaucoup parlent de guerre civile avec les Gilets jaunes. Non, ce n'en est pas une, ce n'est pas la révolution. Mais aucune société ne me semble à l'abri. Cela se fait sur du long terme. On l'a vu au Rwanda comme au XVI<sup>e</sup> siècle en France. Mais on a beau connaître, l'histoire n'est pas là pour donner des recettes de « plus jamais ça ». »

\*Les 11 et 12 juin, au domaine universitaire de Cholet. Réservations auprès de l'association les Anneaux de la mémoire : 02 40 69 68 52 ou via [www.anneauxdelamemoire.org](http://www.anneauxdelamemoire.org).

### À SAVOIR

## Un nouveau livre à l'automne

Déjà auteure, notamment, d'un livre sur les Colonnnes infemales, Anne Rolland-Boulestreau prépare un nouvel ouvrage. Baptisé « Guerre et paix en Vendée, 1794-1796 », il sera publié en octobre chez Fayard. L'historienne de l'Université catholique d'Angers propose une

« histoire au ras du sol », auprès des individus « jamais rencontrés jusqu'alors ». L'occasion de comprendre « comment les Républicains, dans ce paroxysme de la violence, vont proposer une pacification et comment les Vendéens vont l'accepter ».



# « Une généalogie de la violence »

Les guerres de Vendée et d'Algérie sont-elles liées ? C'est la question à laquelle répond l'historien Pierre Serna, invité au colloque « Mémoires de guerres civiles », les 11 et 12 juin.

## ENTRETIEN

Réalisé par Alexandre BLAISE  
alexandre.blaise@courrier-ouest.com

**A**ssocier guerre d'Algérie et guerre de Vendée n'est pas naturel au premier abord. Qu'est-ce qui les unit ?

**Pierre Serna :** « Ce qui m'a longtemps intéressé, c'est l'importance des mots. Quand on enseigne l'histoire en France, on parle de guerre d'Algérie. Mais en Algérie, on parle de révolution. C'est plus positif. À partir de ce constat je me suis demandé : qu'entend-on par guerre de Vendée ? [...] Les Vendéens ont-ils été dans une politique de rébellion, de contre-révolution ou de guerre d'indépendance ? Ont-ils combattu pour une autonomie, une autre République, fédéraliste, comme aux États-Unis ? »

**Mais pourquoi s'appuyer sur ces guerres ? Il y a eu d'autres épisodes dans l'histoire de France.**

« Il y a tout une école classique par laquelle j'ai moi-même été formé, et qui renâcle à parler de guerre civile pour la guerre de Vendée. Je crois que ce temps est dépassé. Il y a eu une guerre civile en France en 1793 et elle prend plusieurs aspects. [...] Toute guerre civile atteint un niveau de violence plus fort qu'une guerre extérieure. Pour se trouver une justification pour détruire un autre citoyen, il faut inventer d'autres catégories. L'autre est un animal à abattre. Et des deux côtés, je tiens à le dire. »

**Qu'entendez-vous par « paradoxes partagés » entre ces deux guerres ?**

« En réalité, on a deux camps dont on peut comprendre la légitimité. C'est ce qui m'intéresse : comprendre cette complexité. Je ne pense pas que les Vendéens soient des monstres contre-révolutionnaires qui veulent seulement revenir à l'Ancien Régime. Et je ne pense pas que les soldats Républicains étaient des êtres assoiffés de sang qui voulaient commettre des massacres. »

**Même chose pour la guerre d'Algérie ?**

« Oui, il y a des gens qui combattent légitimement pour leur indépendance. Et ils ont l'impression de combattre pour une juste cause, eux aussi. [...] Dans cette longue histoire des Français contre l'État, comment placer la révolte vendéenne par rapport à un autre événement traumatique, la guerre d'Algérie, qui est aussi une révolution dont on ne veut pas parler ? »

**Comment la guerre d'Algérie vous a-t-elle permis d'y répondre ?**

« Tout simplement parce qu'il y a un lien direct. Si l'on se place entre 1793 et 1992, l'écart est trop grand, on risque l'anachronisme. Mais là où



Pierre Serna voit d'un bon œil la reconnaissance de l'histoire vue par les vaincus des guerres de Vendée et d'Algérie. Photo Pascal DHENNEQUIN

Je ne fais pas d'anachronisme, c'est dans la culture de l'état-major français. Très vite, dès les années 1830, il va y avoir une résistance très farouche des Algériens à la colonisation. Ça va amener l'armée française à des violences inouïes, dont on parle très peu souvent. »

**Des violences en écho à ce qui s'était passé en Vendée 40 ans plus tôt ?**

« C'est d'autant plus le cas que quelques textes d'officiers français font explicitement référence à la guerre de Vendée. Il y a les traces d'une culture d'hyperviolence des armées françaises, qui commence en Vendée, continue avec les guerres d'Italie, en Calabre, en Espagne, en Russie... Et puis, il y a des hommes de nouveau mobilisés en 1830 pour le corps expéditionnaire français et qui sont des anciens de l'armée impériale. Parmi eux, il y a des anciens volontaires des armées révolutionnaires. Là, ce n'est pas un anachronisme. C'est une généalogie de la violence. Cette culture va se transmettre de générations d'officiers en générations d'officiers jusqu'à la guerre d'Algérie. Voilà pourquoi je pense qu'il y a ce paradoxe qui fait que personne ne penserait, a priori, à comparer les deux guerres. Il y a des éléments de réflexion. Dououreux, certes. Mais si on est historien, on n'est pas là pour raconter le roman national mais pour proposer avec

une vision critique de l'histoire, pour former les consciences citoyennes. »

**Les leçons de la guerre de Vendée ont-elles été tirées, lorsqu'il a fallu mettre un terme au conflit algérien ?**

« Comment se passe la pacification de la Vendée ? Par un traité. Ça veut dire qu'il y a une reconnaissance diplomatique. La République reconnaît l'existence des Vendéens. À partir de là, il y a un travail de pacification. Pour l'Algérie, ça a été beaucoup

plus compliqué. Seuls les accords d'Évian – et accord ne veut pas dire traité – ont permis aux Algériens de conquérir leur indépendance. Il y a eu quelque chose de raté, qui a créé un traumatisme. On n'est pas sorti de la guerre d'Algérie, au contraire. Ça a quasiment provoqué une guerre civile entre les Français eux-mêmes, avec l'OAS (Organisation de l'armée secrète). »

**Les issues de ces guerres ne sont pas les mêmes, mais peut-on dire que leur point commun, c'est une mémoire douloureuse ?**

« Je crois que le point commun est le renforcement du paradigme de l'histoire. On assiste à une nouvelle narration de l'histoire. Longtemps, l'histoire a été celle des vainqueurs. Depuis une trentaine d'années, et la chute du mur de Berlin, l'histoire est devenue sensible à celle des vaincus. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'histoire commune. Ça serait dommage si les Vendéens, ou les Algériens, s'enfermaient dans leur histoire. Ce vers quoi il faut tendre, c'est une histoire ensemble. Et ça passe par reconnaître et comprendre les points de vue de chacun. »

**Pour revenir à votre question initiale, comment qualifier la guerre de Vendée ?**

« J'appellerai cet épisode-là une rébellion à l'autorité républicaine. Les Vendéens ont eu l'esprit de résister. Ils sont dans la légitimité d'un combat lorsqu'ils estiment que la légalité n'est pas juste. D'un autre côté, cette rébellion ne tient pas compte des conditions extrêmement nouvelles de la guerre extérieure de la France. La République est engagée dans une guerre qu'elle ne peut pas perdre. Et c'est là, à mon avis, la limite de cette rébellion. »

## BIO EXPRESS

### Un spécialiste de la Révolution

C'est le directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française, que s'apprête à recevoir Cholet. Invité pour le colloque « Mémoires de guerres civiles », Pierre Serna est aussi professeur à l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne. Né en 1963, l'historien est l'auteur de plusieurs livres, dont « Comme des bêtes – Histoire politique de l'animal en révolution (1750-1840) » (Fayard). Son actualité est marquée par la sortie d'un nouvel ouvrage : « L'extrême centre ou le poison français – 1789-2019 » (Champ Vallon). Un avant-goût ? « La vie politique française, malgré ce qu'en dit toute une tradition historiogra-

phique, n'est pas bloquée par une lutte handicapante entre droite et gauche, mais par un poison : celui d'un extrême centre, flexible, prétendu modéré mais implacable qui vide de sa substance démocratique la République en la faisant irrémédiablement basculer vers la république autoritaire. Le macronisme n'est pas une révolution : c'est une vieille histoire. »

\*Les 11 et 12 juin, au domaine universitaire de Cholet. Réservations auprès de l'association les Anneaux de la mémoire : 02 40 69 68 52 ou via [www.anneauxdelamemoire.org](http://www.anneauxdelamemoire.org).





EN DIRECT | RÉÉCOUTER UNE ÉMISSION

VOUS ÊTES SUR : **RCF**

CHANGER

VOUS ÉCOUTEZ 7H40 : 7H43 | LA MATINALE | [3 questions à](#)

[🏠](#) [LES ÉMISSIONS](#) [LA MATINALE](#) [ACTUALITÉ](#) [SPIRITUALITÉ](#) [CULTURE](#) [VIE QUOTIDIENNE](#) [PODCASTS](#) [DC](#)

*Vous êtes ici : Accueil > Actualité > Invité régional > Guerres de Vendée « Une mémoire clivante certes, mais bien vivante! » Anne Rolland-Boulestreau*

## Guerres de Vendée « Une mémoire clivante certes, mais bien vivante! » Anne Rolland-Boulestreau

Présentée par **Thomas Cauchebrais**

📡 **S'ABONNER À L'ÉMISSION**

**INVITÉ RÉGIONAL** | MARDI 11 JUIN À 18H15 | DURÉE ÉMISSION : 10 MIN



© Anne Rolland-Boulestreau

A l'occasion du colloque au musée d'art et d'histoire de Cholet mardi et mercredi, évoquons avec son organisatrice la question de la fabrication de la mémoire des guerres civiles.

Cette émission est archivée. Pour l'écouter, [inscrivez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#) directement si possédez déjà un compte RCF.

### INVITÉS

**Anne Rolland-Boulestreau**, maître de conférence HDR en Histoire moderne à l'université catholique de l'ouest d'Angers



# Les ossements du Mans, pépite archéologique

Les ossements de Vendéens découverts en 2009 sont une découverte importante pour la mémoire des soulèvements de 1793. L'anthropologue Élodie Cabot l'évoque dans une conférence, ce mercredi.

## Entretien

**Élodie Cabot**, anthropologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Les mémoires collectives face à l'Histoire et aux recherches scientifiques. Deux confrontations qui sont le fil rouge d'un colloque organisé hier et ce mercredi, au campus universitaire, dans le cadre de l'exposition temporaire des Anneaux de la mémoire au musée d'Art et d'histoire.

« Comment se construit une mémoire collective suite à des événements sanglants tels qu'une guerre civile ? » Chercheurs et historiens tentent d'y répondre.

**Vous avez travaillé en 2009 sur des charniers datant de la virée de Galerne. 154 corps ont été découverts lors de travaux, des personnes tuées lors de la bataille du Mans, en 1793. En quoi est-ce une découverte majeure ?**

C'est très rare de découvrir de tels charniers anciens, si ce n'est les cas de peste, vers Marseille, par exemple. Nous n'avons aucun doute sur la datation du charnier. Il s'agit de squelettes des victimes de la bataille du Mans qui a opposé, les 12 et 13 décembre 1793, soldats vendéens et républicains.

Nous pouvons travailler sur une population fermée géographiquement, qui se regroupe autour de deux ou trois générations seulement. Quand nous travaillons sur des périodes plus anciennes, nous étudions des populations sur plusieurs siècles. Cette collection est donc vraiment unique.



Élodie Cabot, anthropologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

## Quel est l'intérêt archéologique de cette découverte ?

Beaucoup de perspectives d'études scientifiques. Par exemple, nous avons pu collecter des renseignements sur l'artillerie de l'époque en fonction des impacts de projectiles retrouvés sur les os. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que les victimes comptent des hommes mais aussi des femmes et des enfants. Nous avons donc une représentation de la population de l'époque. Nous avons pu établir une carence – visible sur les ossements des enfants – et donc une dégradation du niveau de vie dans les campagnes en cette époque pré-révolutionnaire.

## Et son intérêt pour l'Histoire ?

Les restes osseux sont des archives biologiques, donc un témoignage d'un individu de sa naissance à sa mort, surtout quand elle a été traumatique. Ces archives complètent les textes que nous connaissons car l'os ne ment pas, il enregistre. Et les résultats ne sont pas manipulables en fonction de croyances, de contextes politiques ou de la personne qui écrit, même le plus honnêtement possible. Aucune déformation n'est possible, l'information est brute. Nous n'avons fait aucune autre découverte de cette ampleur sur cet événement, nous n'avions que des textes.

## Les données issues de textes ou d'éléments scientifiques sont-elles forcément contradictoires ?

Nous avons pu nous poser des questions qui complètent les textes. Ces restes sont une mémoire à part entière et un matériel qui peut être exploité comme une archive. Ils font partie de notre patrimoine national pour nous permettre de nous trouver au plus près de l'événement. Et nos outils scientifiques ne cessent d'évoluer. N'oublions pas que nous n'avons ici qu'un échantillon des morts de la bataille du Mans, qui a fait près de 3 000 victimes. À peine 6 % de corps découverts est un bon indicateur, mais ne reste qu'un échantillon.

## Il reste d'autres charniers à découvrir ?

Nous avons quelques idées, nous savons d'ailleurs où ils se situent au Mans et ailleurs, en Maine-et-Loire et en Vendée notamment. Mais nous n'intervenons qu'en fouilles préventives. S'il n'y a pas de travaux prévus, il n'y aura pas de fouille.

Recueilli par  
Sophie DELAFONTAINE.

## Les ossements seront-ils inhumés ? La question qui divise

Impossible pour l'anthropologue de répondre à cette question qui divise. Après la fin des travaux scientifiques réalisés par les archéologues de l'Inrap, en 2015, tout un travail de publication scientifique est en cours pour, au moins, les deux ans à venir. Les ossements sont conservés dans les locaux de l'Inrap à Carquefou, près de Nantes (Loire-Atlantique). Doivent-ils être inhumés ?

Des associations ont proposé des lieux de sépulture : l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil ou près de l'église du Sacré-Cœur de Cholet, en Maine-et-Loire ; le mémorial des Lucs-sur-Boulogne, en Vendée ; ou encore le Carré Plantagenêt du Mans.

Si c'est l'État qui tranche en dernier ressort, l'inhumation de squelettes issus de fouilles archéologiques reste très rare. La réponse de la préfecture de la région est pour le moins sibylline :



Des ossements de victimes des batailles du Mans ont été mis au jour, en 2009.

CRÉDIT PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

« Les ossements (du Mans) sont des objets de recherche scientifique toujours en cours. La Direction régionale des affaires culturelles Pays de la Loire doit permettre leur accessibilité aux chercheurs-an-

thropologues. La préparation d'une publication par l'Inrap des études scientifiques et anthropologiques est attendue à moyen terme. »

S.D.



**HISTOIRE**

**COURRIER DE L'OUEST 12 JUIN 2019**

## Deux ouvrages dans le sillage du colloque organisé au DUC



**Cholet, Domaine universitaire, hier.** Barbara Chiron, coordinatrice de projet au sein de l'association Les Anneaux de la mémoire. Photo CD - Fabien LEDUC

Dix-huit spécialistes interviennent depuis hier au colloque « Mémoires de guerres civiles ». Il se termine aujourd'hui au Domaine universitaire de Cholet (DUC) et l'entrée est gratuite. Ce colloque est lié à l'exposition « Un monument de mémoire. Bonchamps par David d'Angers », visible au musée d'Art et d'Histoire jusqu'au 3 novembre. Pour accompagner cette exposition, un ouvrage de très bonne facture et richement illustré a été rédigé par les spécialistes Anne Roland-Boulestreau, Marc-Edouard Gautier, Patrick Le Nouène et Eric Morin, conservateur des musées de Cholet. Intitulé « Après la guerre. Bonchamps par David d'Angers » et préfacé par Emmanuel Fureix, maître de conférences en histoire contemporaine, l'ouvrage tiré à un millier d'exemplaires est sorti officiellement hier. « Avec ces deux hommes comme porte d'entrée, il permet de comprendre comment a été gérée l'image de la guerre après les événements et comment se construit une mémoire après une guerre civile », résume Barbara Chiron, coordinatrice de projet au sein de l'association Les Anneaux

de la mémoire.

Dans le sillage de cette exposition et de cet ouvrage, est né le projet de colloque qui se poursuit aujourd'hui au DUC. Ces deux jours sont coordonnés par l'association nantaise, en partenariat avec l'Agglomération du Choletais, l'Université catholique de l'Ouest, l'Université de Nantes et les musées de Cholet et d'Angers. L'accent sera notamment porté aujourd'hui sur la mémoire vendéenne. « Ce colloque assure une continuité en amenant des réflexions sur des conflits plus contemporains », défend Barbara Chiron. L'occasion de constater que la guerre qui a ensanglanté la Vendée militaire est plus complexe qu'il n'y paraît.

Les actes de ce colloque seront par ailleurs compilés et synthétisés dans les mois à venir. Leur publication, déjà attendue, est prévue « au premier semestre 2020 ».

**Fabien LEDUC**

« Après la guerre. Bonchamps par David d'Angers » (192 pages), Éditions La Geste. Tarif : 27 €. Disponible au sein de la boutique du Musée d'Art et d'Histoire.

## IDLR ROGER MASSÉ – COLLOQUE MÉMOIRE DES GUERRES



### ■ ■ G+ IDLR Roger Massé – Colloque Mémoire des guerres civiles

Frédéric Lamy reçoit Roger Massé, vice-président de l'agglomération du choletais en charge de la politique culturelle



## Activité générale :

Radio Canada - 27 août 2019



Yanik Dumont Baron

Publié le 27 août 2019

Il y a 400 ans, les premiers esclaves africains débarquaient sur les côtes américaines. Des expéditions financées par des Européens, qui en ont aussi tiré de riches profits. Un passé peu discuté aujourd'hui sur le Vieux Continent, même s'il en demeure des traces bien visibles pour celui qui sait où regarder.

Barbara Chiron dirige un organisme de sensibilisation à l'histoire de la traite transatlantique. Sur les murs du centre-ville de Nantes, elle voit beaucoup de traces de son passé négrier : des visages sculptés dans la pierre, des inscriptions, des symboles maritimes.

La jeune femme montre du doigt la façade d'un de ces grands édifices. Il s'agit d'un de ces imposants bâtiments qui donnent une allure prestigieuse à la ville portuaire, jadis plus important port de traite de France.

*« Là, on a une très belle figure d'une personne africaine, qu'on reconnaît avec ses boucles d'oreilles, ses boules et ses cheveux crépus. »*

— Barbara Chiron, directrice de l'organisme Les anneaux de la mémoire



La façade d'un édifice au centre-ville de Nantes affichant une tête d'esclave sur une corniche.  
PHOTO : RADIO-CANADA / YANIK DUMONT BARON

« Ces choses-là [...] disaient quelque chose aux gens qui arrivaient. Voilà, vous arrivez dans une ville qui fait du commerce, vous entrez dans une ville internationale. Vous entrez dans une ville faste! », précise Barbara Chiron.

En empruntant une rue portant le nom de l'un de ces armateurs nantais dont la fortune reposait en partie sur l'esclavage, Barbara Chiron se rappelle des paroles d'un abolitionniste français du XVIII<sup>e</sup> siècle. « Il y a une expression de l'abbé Grégoire qui disait que l'argent sanglant des mers se lavait à Nantes dans la beauté. »

Du doigt, elle montre un autre de ces édifices construits avec les profits du commerce de la mer. Bâti sur la sueur des esclaves africains envoyés dans les colonies françaises d'Amérique.

Les murs de ce bâtiment sont hauts, blancs. Propres. Les fenêtres et les portes sont nombreuses. Les balcons sont noirs. Faits d'un délicat fer forgé, fabriqué dans la région, précise Barbara Chiron, avec « du fer qui servait à la fois pour faire des balcons et à la fois pour les fers des esclaves ».

Des mêmes forges sont en effet sortis les fers qui ont emprisonné les Africains et ceux qui ornent les balcons nantais. Une ironie de l'histoire qui passe inaperçue pour celui qui ne sait pas.

[Écoutez le reportage de Yanik Dumont Baron diffusé le 27 août à L'heure du monde.](#)

## La Fondation pour la mémoire de l'esclavage en construction

Mercredi 13 Novembre 2019 - 03h05

***La mission de préfiguration présidée par Jean-Marc Ayrault va disparaître pour laisser la place à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage qu'elle était chargée de créer. Les statuts ayant finalement été déposés en juillet dernier, le Conseil d'État a avalisé la nouvelle Fondation pour la mémoire de l'esclavage au début du mois d'octobre.***

Le conseil d'administration de la nouvelle Fondation est convoqué rue Oudinot aujourd'hui pour une réunion de « passage de témoin qui marquera la transition entre les deux structures », selon la lettre de convocation adressée aux dix administrateurs par Jean-Marc Ayrault. Ces derniers sont répartis ainsi : Les « membres fondateurs », André Yché, président de CDC-Habitat (dont les filiales des SIDOM ont mis 400 000 euros), Franck Dondainas, président de Quartus solidaires, Didier Laguerre, maire de Fort-de-France et Olivier Chateau, maire-adjoint de Nantes (le mandat de ces deux derniers est de deux ans) ; un représentant des mécènes et donateurs (désigné pour quatre ans), Bruno Arcadipane, président de Groupe Action Logement, dit « grand mécène » ; le collège des partenaires institutionnels compte trois membres, Fabrice Boudjaaba (CNRS), Marie Trellu-Kane, (Conseil économique, social et environnemental) et Georges Brédent, président du Mémorial ACTe ; le collège des associations mémorielles, deux membres désignés pour deux ans, Yvon Chotard, administrateur de l'association des Anneaux de la Mémoire (Nantes), et Emmanuel Gordien, président du Comité Marche du 23 Mai 1998 (CM 98). À ceux-ci s'ajoute un commissaire du gouvernement sans voix délibérative.

Les dix administrateurs doivent encore coopter cinq personnalités qualifiées, ce qu'ils feront lors de leur séance inaugurale. Sur les dix membres désignés, les acteurs mémoriels compétents sur le sujet ne sont pas nombreux... Quant à la collectivité représentant l'Outre-mer et siégeant de droit parmi les fondateurs, ça a failli ne pas être Fort-de-France : un premier tour de scrutin a mis à égalité le Conseil régional de la

### Ouverture du siège à la mi-2020

Au final Nantes a trois représentants (Jean-Marc Ayrault, la ville et les Anneaux de la mémoire), comme les Antilles (Fort-de-France, le MACTe et le CM98). Nul doute que les villes de Bordeaux, Le Havre, La Rochelle, les 25 sites du pôle abolitionniste de l'Est, l'océan Indien et la Guyane feront au moins partiellement partie des cinq personnalités cooptées... Après le déjeuner des dix administrateurs au Grand Bistro de Breteuil, les personnalités cooptées (et rudement vite avisées et convoquées) rejoindront leurs pairs pour la séance plénière de la Fondation au salon Delgrès du ministère des Outre-mer. Le programme débutera par l'élection du bureau (celle du président n'est pas mentionnée dans la convocation), puis se poursuivra par le vote des délégations au président et au bureau, le vote du budget 2019, l'approbation du règlement intérieur, l'avis sur le recrutement et la rémunération du directeur, la désignation du président du Conseil Scientifique, auquel sera donné mandat pour proposer une composition au dit Conseil, le mandat donné au président de la Fondation pour proposer une composition au Conseil d'orientation, la convention de partenariat entre l'État et la Fondation et enfin l'établissement de l'agenda fin 2019-début 2020. Quant au siège de la Fondation, l'hôtel de la Marine, il est encore en travaux jusqu'en juin 2020.

FXG, à Paris



[Accueil \(/\)](#) > [Actualité \(/\)](#) > [Flash Actu \(/flash-actu\)](#)

## La Fondation pour la mémoire de l'esclavage officiellement créée

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 13 novembre 2019 à 20:51

Deux décrets, parus mercredi 13 novembre, suppriment le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, et créent à la place la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, présidée par l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault.

Un premier décret, signé du ministère de l'Intérieur, reconnaît comme établissement d'utilité publique la «*Fondation pour la mémoire de l'esclavage*», qui avait été annoncée en 2016 par l'ancien président François Hollande. Un second décret du ministère des Outre-mer, entérine la suppression du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), qui existait depuis 15 ans et qu'elle va remplacer. La convention de partenariat entre l'État et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage doit être signée vendredi à Matignon. Présidée par Jean-Marc Ayrault, la Fondation sera logée à l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde, où l'abolition de l'esclavage fut décrétée le 27 avril 1848 par Victor Schoelcher.

Le CNMHE était une instance consultative présidée par l'historien Frédéric Régent. Dans un communiqué, ce dernier souligne que le comité peut se prévaloir «*d'un bilan riche de réalisations*», dont l'institution de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (le 10 mai) et de la journée nationale en mémoire des victimes de l'esclavage (23 mai). «*Le CNMHE salue la création de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Dotée de nouveaux moyens, cette nouvelle structure sera à même de poursuivre et d'amplifier les acquis de ces quinze dernières années*», écrit-il.

La Fondation aidera «*à replacer l'esclavage dans le temps long de l'Histoire de la France, du premier empire colonial français à nos jours, car il est impossible de parler de la France d'aujourd'hui sans parler de son passé colonial, sans dire en particulier le rapport singulier qu'elle entretient avec le continent africain, cette relation complexe et profonde qui est devenue une part inaliénable de nos identités respectives*», avait déclaré Emmanuel Macron en avril 2018. Selon le site de la mission de préfiguration de la Fondation, elle devrait disposer d'un budget annuel de 2,2 millions d'euros, dont la moitié apportée par l'État, le reste par des mécènes.

## La Fondation pour la mémoire de l'esclavage, présidée par Jean-Marc Ayrault, officiellement créée

13 Novembre 2019 - Ouest France

Ce mercredi 13 novembre, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a été officiellement créée par deux décrets. Elle est présidée par Jean-Marc Ayrault.



Deux décrets, parus mercredi, suppriment le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, et créent à la place la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, présidée par [l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault](#).

### Deux décrets

Un premier décret, signé du ministère de l'Intérieur, reconnaît comme établissement d'utilité publique la « **Fondation pour la mémoire de l'esclavage** », qui avait été annoncée en 2016 par l'ancien président François Hollande. Un second décret du ministère des Outre-mer, l'État et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage doit être signée vendredi à Matignon. Présidée par Jean-Marc Ayrault, la Fondation sera logée à l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde, où l'abolition de l'esclavage fut décrétée le 27 avril 1848 par Victor Schoelcher.

Le CNMHE était une instance consultative présidée par l'historien Frédéric Régent. Dans un communiqué, ce dernier souligne que le comité peut se prévaloir "d'un bilan riche de réalisations", dont l'institution de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (le 10 mai) et de la journée nationale en mémoire des victimes de l'esclavage (23 mai). « Le CNMHE salue la création de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Dotée de nouveaux moyens, cette nouvelle structure sera à même de poursuivre et d'amplifier les acquis de ces quinze dernières années », écrit-il.

### 2,2 millions d'euros de budget

La Fondation aidera « à replacer l'esclavage dans le temps long de l'Histoire de la France, du premier empire colonial français à nos jours, car il est impossible de parler de la France d'aujourd'hui sans parler de son passé colonial, sans dire en particulier le rapport singulier qu'elle entretient avec le continent africain, cette relation complexe et profonde qui est devenue une part inaliénable de nos identités respectives », avait déclaré Emmanuel Macron en avril 2018. Selon le site de la mission de préfiguration de la Fondation, [elle devrait disposer d'un budget annuel de 2,2 millions d'euros](#). Une moitié est apportée par l'État, le reste par des mécènes.



## La Fondation pour la mémoire de l'esclavage, présidée par Jean-Marc Ayrault, officiellement créée



© Moonik

Deux décrets, parus mercredi 13 novembre, suppriment le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, et créent à la place la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, présidée par l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault.

Un premier décret, signé du ministère de l'Intérieur, reconnaît comme établissement d'utilité publique la « Fondation pour la mémoire de l'esclavage », qui avait été annoncée en 2016 par l'ancien président François Hollande. Un second décret du ministère des Outre-mer, entérine la suppression du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), qui existait depuis 15 ans et qu'elle va remplacer. La convention de partenariat entre l'État et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage doit être signée vendredi à Matignon. Présidée par Jean-Marc Ayrault, la Fondation sera logée à l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde, où l'abolition de l'esclavage fut décrétée le 27 avril 1848 par Victor Schoelcher.

Le CNMHE était une instance consultative présidée par l'historien Frédéric Régent. Dans un communiqué, ce dernier souligne que le comité peut se prévaloir « d'un bilan riche de réalisations », dont l'institution de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (le 10 mai) et de la journée nationale en mémoire des victimes de l'esclavage (23 mai). « Le CNMHE salue la création de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Dotée de nouveaux moyens, cette nouvelle structure sera à même de poursuivre et d'amplifier les acquis de ces quinze dernières années », écrit-il.



# Création de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage



<https://mayott-copie.jpg>



Dix-huit ans après le vote de la loi de la loi Taubira qui a reconnu l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité, la création d'une fondation nationale dédiée à la transmission de cette histoire et à la valorisation de ses héritages multiples – culturels, politiques, humains – marque une nouvelle étape dans la reconnaissance par la France de ce passé.

"En veillant à réintégrer le passé esclavagiste dans l'histoire de la France, en rappelant comment la résistance à l'oppression et le combat pour l'abolition ont façonné nos valeurs, en montrant comment les outre-mer ont enrichi notre culture, la Fondation sera un instrument de compréhension de l'identité mondiale de la nation française, au service de la cohésion nationale", indique la Mission de la mémoire de l'esclavage, des Traites et de leur Abolition. Cette ambition nationale est consacrée par la reconnaissance d'utilité publique, accordée le 12 novembre 2019 par décret après avis du Conseil d'Etat (Journal Officiel).

La Fondation est le fruit du travail de préfiguration confié au Groupement d'intérêt public – Mission pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions (GIP-MMETA), présidé par Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre et ancien maire de Nantes.

Le décret portant l'abolition de l'esclavage défendu par Victor Schoelcher en 1847

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage développera avec l'appui de son conseil scientifique des contenus nouveaux unissant histoire, culture et citoyenneté, qu'elle diffusera avec ses partenaires auprès du grand public et de la jeunesse, dans l'hexagone et les outre-mer. Elle soutiendra les initiatives de la société civile et des territoires. Elle accompagnera les établissements scolaires, les institutions culturelles et patrimoniales, les médias et les créateurs qui souhaitent évoquer cette histoire et en valoriser les héritages.

La Fondation est gouvernée par un conseil d'administration comprenant des représentants des collectivités locales fondatrices, l'un des outre-mer (Fort-de-France) et l'autre de l'hexagone (Nantes), des entreprises fondatrices (CDC-Habitat, Quartus) ou mécènes (Action Logement), des institutions nationales partenaires : le conseil économique, social et environnemental (CESE), le centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Mémorial ACTe, des associations de mémoire (le Comité marche du 23 mai 1998 et Les Anneaux de la Mémoire), ainsi que cinq personnalités qualifiées cooptées : Fanny Augustin, directrice de l'association Miroir, Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre, Memona Hintermann-Afféjee, journaliste, Laurence Lascary, productrice, Fanny Augustin, réalisatrice.

Avec un capital de 1,635 M€ et un budget annuel de plus de 2 M€, la Fondation réunit dans un partenariat inédit l'Etat, 22 collectivités territoriales engagées de longue date dans le travail de mémoire de l'esclavage, de grandes institutions publiques et privées et des personnes privées.

La convention de partenariat quadriennal entre l'Etat et la Fondation sera signée le 15 novembre par le Premier ministre Edouard Philippe et le président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage Jean-Marc Ayrault, lors d'une cérémonie qui se tiendra à l'Hôtel Matignon.

JDM Communiquez avec le JDM Envoyer Get notified when we reply or contact us from Facebook Messenger or Whatsapp. Email L'email n'est pas valide Vous serez informé ici et par courrier électronique. L'article Création de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage est apparu en premier sur Le Journal De Mayotte.

## La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est née

Fxg, à Paris

Dimanche 17 Novembre 2019 - 09h15



La convention a été signée vendredi par le Premier ministre Édouard Philippe et le président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage Jean-Marc Ayrault. - AFP

[Recommander](#) [Partager](#) 131 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

***Exit le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, voici désormais la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Un décret a enterré le premier et un conseil d'administration inaugural a porté l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault à la présidence de la seconde.***

Mercredi, les dix membres fondateurs – André Yché, président de CDC-Habitat, Franck Dondainas, président de Quartus solidaires, Didier Laguerre, maire de Fort-de-France, Olivier Chateau, maire-adjoint de Nantes, Bruno Arcadipane, président de Groupe Action Logement, Fabrice Boudjaaba (CNRS), Marie Trelu-Kane (Conseil économique, social et environnemental), Georges Brédent, président du MACTe, Yvon Chotard, administrateur de l'association des Anneaux de la Mémoire (Nantes), et Emmanuel Gordien, président du CM 98 – se sont réunis sous la présidence de Jean-Marc Ayrault, jusqu'alors président de la mission de préfiguration, lequel leur a remis les curriculum vitae de cinq personnes destinées à rejoindre le conseil d'administration de la Fondation en tant qu'administrateurs experts. Ensuite, les dix membres fondateurs se sont réunis à huis clos et ont coopté (9 voix pour et une abstention) ces cinq personnes. Il s'agit de Fanny Augustin (journaliste réalisatrice), Fanny Glissant (productrice et réalisatrice), Mémona Hintermann Afféjée (journaliste, ancien membre du CSA), Laurence Lascary (productrice) et Jean-Marc Ayrault.

Le premier conseil d'administration a ensuite élu Jean-Marc Ayrault président, Georges Brédent, 1er vice-président, et Didier Laguerre, 2e vice-président. Pour expliquer l'absence d'historiens au sein du conseil, le représentant du CNRS a indiqué qu'ils auraient toute leur place au sein du conseil scientifique, présidé par Romuald Fonkoua, où siégeront les anciens présidents du CNMHE et auquel reviendra le rôle d'élaborer les contenus.



## Nomination d'une directrice

Le CA a ensuite procédé à la nomination de Dominique Taffin, directrice des archives départementales de la Martinique comme directrice, et de Pierre-Yves Bocquet (administrateur de la mission de préfiguration) comme directeur-adjoint. Sur ce point, Daniel Dalin, président du CReFOM, a saisi par un courrier Jean-Marc Ayrault et le Premier ministre pour regretter que cette nomination soit faite sans fiche de poste, ni appel à candidatures. Il s'est aussi plaint de l'absence du CReFOM au sein du conseil d'administration. Jean-Marc Ayrault lui aurait indiqué que les statuts ne le permettaient pas et que le CReFOM aurait une place au conseil d'orientation.

Le premier événement organisé sera une répétition des ateliers, tels qu'ils se sont déjà tenus en novembre 2018. Ce sera en février 2020, l'occasion de célébrer la première abolition du 4 février 1794 avec l'édition d'un timbre figurant la Marianne noire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation a pour mission de « témoigner de la reconnaissance que ce passé occupe dans l'histoire de France comme dans l'histoire du monde ».

### À peine née, déjà critiquée

Un faire-part de naissance, amer ou ironique, c'est selon, circule déjà sur les réseaux sociaux : « M. Fondation Jean Jaurès et Mme Fondation Terra-Nova sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille Fondation Mémoire de l'Esclavage ». Ce « faire-part » ajoute au nom de la Fondation les termes « diversité, minorités visibles, jeunes des banlieues et repentance » et moque la liste des cadeaux de naissance : « compte à la Caisse des dépôts, intégrale des discours de Christiane Taubira, CD de rappeurs afro, livre Un féminisme décolonial, dédié par l'auteur, scolarité et stages au Mémorial de Nantes... » Il moque encore « la marraine », Anne Hidalgo, maire de Paris, et « le parrain, M. Mémorial ACTe qui s'est déjà réjoui des nombreuses allocations familiales que versera l'État pour accompagner la jeune pousse ». La mémoire de l'esclavage reste donc un sujet brûlant qui ne serait pas parvenu à s'extraire des clivages politiques actuels.